Objection overruled by the Court

D'après les dommages causés, j'ai eu l'impression que cette voiture tevait voyager à une vitesse assez élevée. A-64.

Cross-examined by the Defending Officer:

Etes-vous au courant que cet accident là soit arrivé alors que l'accusé cherchait à dépasser un camion de la milice? Q-65.

J'ai fait l'enquête préliminaire sur les lieux. J'ai relevé tous les témoins; j'avais compris que la voiture de l'accusé essayait A-65. de dépasser deux voitures. Après en avoir sépassé une, tenta d'en dépasser une deuxième et vint face à face avec un camion rouge qui venait en avant. Voulant éviter une collision, c'est au moment où il tentait de reprendre sa place dans son rang que l'accident se produisit.

A quelle vitesse roule un camion?

20 à 25 milles à l'Heure. A-66.

Celui qui cherche è dépasser une autre voiture, n'est-il pas Q-67. naturel qu'il accélère?

De 10 milles à l'heure. A-67.

Ce qui donnerait une vitesse de 30 à 35 milles à l'heure ? Je suis parfaitement de votre opinion, car j'auraia évalué entre Q-68. 30 à 35 milles à l'houre pour causer cet accident là. A-68.

Re-examined by the Prosecutor:

Est-ce qu'un camica lourd peut faire une plus haute vitesse? Les camions de l'irmée que j'ai connus pouvaient tous se randre Q-69. A-69. à 55 milles.

Ce qui veut dire que je camios précédant la camionnette aurait Q-70. pu faire plus?

Il aurait pu faire plus. 4-70.

Alors la vitesse aurait pu être plus grande? Q-71.

Il aurait été possible. A-71.

Pour causer de tels dommages?

Si la voiture de l'acousé avait été à plus de 35 à 40 milles à Q-72. l'heure, je ne le vois pas autrement que sa voiture aurait été A-72. complètement démolie.

In the opinion of the Court, it is not necessary to comply with Rule of Procedure 83(B).

The witness withdraws.